

29 août 2019 -18:42

Ordre du jour du Conseil des ministres électronique du 30 août 2019

Le Conseil des ministres peut modifier l'ordre du jour. A l'issue du Conseil des ministres, vous trouverez les communiqués de presse sur www.presscenter.org et www.belgium.be.

- Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes
- Appui de la Défense à la police intégrée en vue d'assurer des missions de surveillance
- Marché public pour la Direction de l'appui aérien de la police fédérale
- Modification de la dénomination de la zone de secours "Vlaamse Ardennen"
- Politique fédérale d'achats 2019-2020
- Marché public relatif à des services de téléphonie mobile pour la Fonction publique
- Modification d'arrêtés royaux suite à la suppression de la Direction générale Emploi et Marché du travail
- Protection contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants
- Régime du tiers payant pour les restaurations difficiles chez les patients cancéreux et en cas d'anodontie
- Augmentation des droits d'expertise pour les prestations de nuit et de week-end dans les abattoirs
- Réduction des prestations de travail d'1/5e pour les gouverneurs et commissaires d'arrondissement du gouvernement flamand
- Varia

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be